



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 6 février 2024
à 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions des membres du conseil
- 10.05** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 5 décembre 2023.
- 10.06** Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

12 – Orientation

- 12.01** Approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 40 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat à Sanivac (9363-9888 Québec inc.) pour le service de nettoyage et vidange de puisards et chambres de vanne, incluant le transport et la disposition des résidus d'une durée de 3 ans (1er janvier 2024 au 31 décembre 2026) - Dépense totale de 163 714,05 \$, taxes incluses - Lot numéro 8 (L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève) - Appel d'offres public 23-20225 (2 soumissionnaires).

- 20.02** Accorder un contrat à Sanivac (9363-9888 Québec inc.) pour le service de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus d'une durée approximative de 3 ans - Dépense totale de 417 416,74 \$, taxes incluses - Lot numéro 11 (L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève) - Appel d'offres public 23-20181 (1 soumissionnaire).
- 20.03** Annuler le processus d'appel d'offres pour effectuer les travaux de réaménagement de la cafétéria et ajout d'une mezzanine dans la cour du garage municipal à l'arrondissement de L'Île Bizard- Sainte-Geneviève. Appel d'offres public 2023-06 (2 soumissionnaires)
- 20.04** Accorder un contrat à EFEL Experts-conseils inc. d'un montant de 114 704,18 \$ incluant taxes et 10 % de contingences (contrat : 104 276,58 \$ + contingences(10%):10 427,65 \$) pour l'élaboration des plans et devis pour la fourniture et l'installation de trois panneaux d'affichage électroniques dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2023-13.
- 20.05** Accorder un contrat à WSP Canada inc. pour un montant de 76 035,93 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour la surveillance des travaux de reconstruction des compartiments de stockage des matériaux à l'entrée de la cour de voirie municipale ainsi que la modification du tracé de la voie d'accès de celle-ci , à l'arrondissement de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2022-07S - (Dossier AO 2023-11)
- 20.06** Octroyer des subventions au montant maximum de 14 352 \$ pour l'année 2024 aux organismes accrédités conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

30 – Administration et finances

- 30.01** Autoriser Madame Louise Richard, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à signer une demande d'aide financière auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2024.
- 30.02** Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 30 novembre 2023 et du 1er au 31 décembre 2023, en vertu du règlement CA28 0074
- 30.03** Dérogation au Règlement sur les tarifs CA28 0082 pour la location des salles Boileau, Wilson et Multifonctionnelle AB au Centre socioculturel pour l'année 2024 en accordant deux journées de gratuité pour la collecte de sang organisée par Héma-Québec.
- 30.04** Dérogation au Règlement sur les tarifs CA28 0082 pour la location de la glace au Complexe sportif Saint-Raphaël en accordant une gratuité de 5533,80 \$ pour la tenue de plusieurs matchs et pratiques de hockey pour les jeunes et adolescents de l'Association Sportive Bon Vieux Temps, organisme reconnu de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

- 30.05** Affecter une dépense maximale de 257 500 \$ au Fonds réservé - Parcs et terrains de jeux de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève afin de créer un poste de chef de section - environnement et parcs, de financer un poste d'inspecteur en arboriculture et pour l'achat de plantes et végétaux pour l'année 2024.

40 – Réglementation

- 40.01** Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.
- 40.02** Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) - CA28 0082-1
- 40.03** Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement. (0824-001)
- 40.04** Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le financement du projet de réfection et de réhabilitation du bâtiment du chalet Robert Sauvé - Règlement 0823-003.
- 40.05** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, afin de permettre la transformation, la modification et remplacement d'éléments végétaux et construits à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest.
- 40.06** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, afin d'autoriser l'installation d'une clôture sur la propriété située au 30 croissant Barabé.

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Procéder à la nomination de la présidence et de la vice-présidence au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041.
- 51.02** Statuer sur le renouvellement de la nomination de la présidence et des membres du comité sur la sécurité publique, la circulation et mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075.

51.03 Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

60 – Information

60.01 Dépôt de documents

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1249452001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 5 décembre 2023.

Il est recommandé:

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 5 décembre 2023.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-02-02 10:22

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1249452001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 5 décembre 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* , le conseil doit approuver le procès-verbal à la séance ordinaire suivante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2023.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renee Paule LORISTON
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-01-26



Dossier # : 1249452002

Unité administrative responsable : Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Il est recommandé:

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 21 novembre 2023.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-02-02 10:22

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1249452002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du mardi 21 novembre 2023.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renee Paule LORISTON
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-01-26



Dossier # : 1249350004

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 40 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Il est recommandé :

D'approuver les demandes de reconnaissance de quarante (40) organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-02-02 10:23

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249350004

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 40 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement s'est doté de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif. Elle a été définie en tenant compte de la mission, de la vision, des valeurs, des principes directeurs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens (DCSLRC), ainsi que des besoins de la population et des nouvelles orientations en matière de loisirs.

Elle vise à instaurer un processus formel de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif qui œuvrent en partenariat avec l'arrondissement. L'objectif ultime consiste à répondre le plus adéquatement possible aux besoins de la population en matière d'offre de service dans les champs d'intervention de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens.

Par la mise en application de sa Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, la DCSLRC de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève vise à uniformiser les pratiques et les modes de gestion liés au statut d'organismes à but non lucratif et à assurer un traitement équitable des demandes pour l'ensemble des organismes œuvrant sur son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 28271 - 6 décembre 2022 - Approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 37 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. (GDD 1227593028)

CA22 28027 - 1er février 2022 - Approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 35 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. (GDD 1227593004)

CA21 28047 - 2 mars 2021 - Approuver les demandes de reconnaissance de vingt-neuf (29) organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021. (GDD 1217593005)

DESCRIPTION

La Politique énonce les principes, les objectifs et les critères qui guident l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève dans le processus de reconnaissance des organismes qui œuvrent sur son territoire. Elle précise également les règles à suivre par ces organismes pour obtenir cette reconnaissance et la maintenir.

Les organismes suivants ont déposé une demande de reconnaissance auprès de la DCSLRC :

À Cœur Ouvert (Fonds de dépannage)

Abovas

Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île - AJOI

Association de balle-molle de l'Île-Bizard

Association de Hockey mineur de Pierrefonds

Association de Ringuette de Pierrefonds, Dollard, Île Bizard

Association de soccer de L'Île Bizard

Association de Volley-Ball Île-Bizard

Association Sportive Bon Vieux Temps

Centre communautaire multiculturel l'Amour

Centre de la petite enfance La Campamuse

Centre des arts de la scène Pauline-Julien

Cercle de fermières L'Île-Bizard

Club de Baseball de Pierrefonds

Club de bridge de l'Île-Bizard

Club de gymnastique GYMIBIK

Club de patinage des Deux-Rives

Club de Taekwondo W.T.F. de l'Île-Bizard

Club de tennis de L'Île Bizard

Club Les Amis des Deux Rives

Club Les Moineaux de L'Île

Club optimiste de l'Île Bizard

Complexe sportif Saint-Raphaël

École de Soccer Gennaro Angelillo (GASS)

Fondation Art Saving Life

Fondation du Centre d'hébergement Denis-Benjamin Viger

Jardin d'enfants Le Tournesol de l'Île Bizard

Le Club de patinage de vitesse de Dollard des Ormeaux

Maison des jeunes de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Mission Proaction

Perspective Communautaire en Santé Mentale

Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'Île

Ricochet (Hébergement/Homes)

Scouts - Castors des champs - Colonie 2e Saint-Raphaël*

Scouts - Éclaireurs - Troupe 2e Saint-Raphaël*

Scouts - Guides - Troupe 2e Saint-Raphaël*

Scouts - Louveteaux - Meute 2e Saint-Raphaël*

Scouts - Louvettes - Meute 2e Saint-Raphaël*

Société patrimoine et histoire de l'Île Bizard et Sainte-Geneviève

Table de quartier du Nord de l'Ouest de l'Île de Montréal

Par cette demande, ces organismes souhaitent conclure des ententes formelles pour l'utilisation de locaux ou de plages horaires dans les installations de l'arrondissement ou encore de se prévaloir de l'entente-cadre CSDM-Ville de Montréal.

Les organismes ci-dessus respectent les conditions de reconnaissance et sont conformes aux critères contenus dans la Politique.

JUSTIFICATION

Pour la DCSLRC, la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif est un instrument essentiel. Son application permet de soutenir des organismes dans leur mission et leurs projets de développement, d'assurer l'équité dans le partage et l'optimisation des ressources, de paramétrer le type de soutien offert et d'assurer aux citoyens une offre de service diversifiée et de qualité desservie par la DCSLRC. Les organismes respectent les conditions d'admissibilité et sont conformes aux critères contenus dans la Politique. Ces derniers seront tenus de respecter les politiques et la réglementation en vigueur à l'arrondissement. Cette reconnaissance engage aussi l'organisme à adhérer au processus annuel de reddition de comptes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette reconnaissance, les organismes ne pourront être autorisés à utiliser les installations, les équipements et les terrains de l'arrondissement. Pour les organismes, l'application de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif permet d'offrir un meilleur accompagnement dans leur mission et dans leurs projets de développement. De plus, les organismes bénéficient de soutien professionnel, technique, immobilier et matériel, ce qui favorise le développement d'une offre de service de qualité sur le territoire de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux, dans l'infolettre et sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- a. Envoi d'une lettre officialisant la reconnaissance par l'arrondissement et les modalités de celles-ci;
- b. Envoi du guide de diffusion de l'information et d'utilisation du logo de l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2024-01-19
Clara MICHAUD Secrétaire de direction	Marika MERCURE Régisseur	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
directeur(trice) - cult,sp,ds (ile bizard-
outremont)



Dossier # : 1235880009

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanivac (9363-9888 Québec inc.) pour le service de nettoyage et vidange de puisards et chambres de vanne, incluant le transport et la disposition des résidus d'une durée approximative de 3 ans - Dépense totale de 163 714,05 \$, taxes incluses - Lot numéro 8 (L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève) - Appel d'offres public 23-20225 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Sanivac (9363-9888 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de nettoyage et vidange de puisards et chambres de vanne, incluant le transport et la disposition des résidus, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 163 714,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20225;
2. de procéder à une évaluation du rendement de Sanivac (9363-9888 Québec inc.);
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-02-02 10:23

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1235880009

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanivac (9363-9888 Québec inc.) pour le service de nettoyage et vidange de puisards et chambres de vanne, incluant le transport et la disposition des résidus d'une durée approximative de 3 ans - Dépense totale de 163 714,05 \$, taxes incluses - Lot numéro 8 (L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève) - Appel d'offres public 23-20225 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de L'Ile-Bizard-Sainte-Geneviève dénombre quelque 2200 puisards de rue sur son territoire qui collectent les eaux de ruissellement pour les acheminer vers le réseau d'égout municipal. Au fil du temps, les puisards accumulent des sédiments provenant des eaux de ruissellement qu'ils servent à capter. Il est donc nécessaire de les nettoyer périodiquement, car cette fonction fait partie de l'entretien préventif de base pour ce genre de dispositif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 28 291 du 1er décembre 2020 - Octroyer un contrat à 9363-9888 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de nettoyage systématique de puisards de rues et la disposition des résidus, aux prix de sa soumission, pour la période du 1er décembre 2020 au 30 octobre 2023, au montant maximal de 138 746,08 \$, taxes incluses - appel d'offres public 20-18292 (lot # 9.)

DESCRIPTION

L'expérience de la Ville, en particulier celle de l'arrondissement de L'Ile-Bizard-Sainte-Geneviève, démontre qu'il est nécessaire d'effectuer le nettoyage des puisards tous les trois ans afin de maintenir leur efficacité et ainsi éviter les refoulements, notamment lors de fortes pluies, d'averses subites ou de la fonte de neige. Cette pratique permet d'atteindre un rendement optimal du réseau d'élimination des eaux de surface, tant du point de vue opérationnel que du point de vue d'une répartition équitable des coûts annuels. Le contrat prévoit le nettoyage systématique de 2200 puisards de rue et la disposition des boues de puisard récupérées lors de cette activité . L'entrepreneur doit fournir un rapport complet de l'inspection des puisards qu'il nettoie afin que l'arrondissement puisse procéder aux réparations requises. Cette activité s'inscrit dans le cadre d'une approche préventive afin d'optimiser la durée de vie de l'actif « égout » et d'assurer le bon fonctionnement des infrastructures.

JUSTIFICATION

L'opération de nettoyage des puisards est essentielle au bon fonctionnement du système d'évacuation des eaux de ruissellement et permet de prévenir les débordements qui peuvent survenir lors de fortes pluies ou de la fonte des neiges. Considérant que les travaux publics ne possèdent pas les équipements requis, il importe donc de faire appel à l'entreprise privée. De ce fait, l'arrondissement s'est joint, avec 15 autres arrondissements, au processus d'appel d'offres public, dont le Service de l'approvisionnement était responsable. L'appel d'offres public était sur le marché du 25 octobre 2023 au 14 novembre 2023. Il y a eu 8 preneurs du cahier des charges, 2 soumissionnaires et 6 désistements. Voici les raisons des 6 désistements :

- 3 preneurs du cahier de charges ont soumissionné sur d'autres lots à l'appel d'offres;
- 1 preneur du cahier de charges n'a pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de préparer leur soumission dans les délais requis;
- 1 preneur du cahier de charges nous a répondu que le projet mentionné ne se situe pas dans notre secteur d'activités;
- 1 achat des documents par un arrondissement.

L'ouverture des soumissions s'est déroulée le 14 novembre 2023 et après analyse de celles-ci, le Service de l'approvisionnement a identifié l'entrepreneur Sanivac (9363-9888 Québec inc.) comme étant le plus bas soumissionnaire conforme administrativement.

Selon les documents d'appel d'offres, la date de début dépendra de la date du conseil d'arrondissement, par contre la date de fin du contrat sera le 31 décembre 2026, pour une durée approximative de 3 ans.

De ce fait, le contrat concerné par le présent dossier décisionnel débutera à la date de la résolution, et ce, sans période de renouvellement possible.

Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se trouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, jointe au présent dossier décisionnel.

L'analyse de la conformité administrative réalisée par le Service de l'approvisionnement a démontré que l'adjudicataire recommandé Sanivac (9363-9888 Québec inc.) :

- ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- aucun de ses administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne font partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu du règlement sur la gestion contractuelle;
- Sanivac (9363-9888 Québec inc.), ne fait pas partie de la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisants (LFRI);
- n'est pas inscrit sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

Nous recommandons d'octroyer le contrat à Sanivac (9363-9888 Québec inc.), le plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de nettoyage et vidange de puisards et chambres de vanne, incluant le transport et la disposition des résidus pour divers arrondissements, lot numéro 8 (L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève), appel d'offres public 23-20225, pour un montant maximal de 163 714.05 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Francesca RABY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adriana GINDILA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Trevor LANE
Directeur des travaux publics

Le : 2023-11-29



Dossier # : 1245880001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanivac (9363-9888 Québec inc.) pour le service de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus d'une durée approximative de 3 ans - Dépense totale de 417 416,74 \$, taxes incluses - Lot numéro 11 (L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève) - Appel d'offres public 23-20181 (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Sanivac (9363-9888 Québec inc.), seul soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 417 416,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20181;
2. de procéder à une évaluation du rendement de Sanivac (9363-9888 Québec inc.);
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-02-05 11:49

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1245880001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanivac (9363-9888 Québec inc.) pour le service de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus d'une durée approximative de 3 ans - Dépense totale de 417 416,74 \$, taxes incluses - Lot numéro 11 (L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève) - Appel d'offres public 23-20181 (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

L'entretien du réseau d'égout est important afin d'assurer l'écoulement des eaux usées à l'intérieur des conduites. Le réseau peut être obstrué par des rejets des usagers et l'accumulation de sédiment peut se produire pendant les périodes de sécheresse ou quand le débit pluvial n'est pas assez fort. Les conduites obstruées et les refoulements d'égout peuvent causer des dommages coûteux.

L'appel d'offres 23-20181 a été publié sur le site SEAO ainsi que dans le Journal Le Devoir le 25 octobre 2023. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 décembre 2023. Les soumissions ont un délai de validité de cent-vingt (120) jours. Cinq addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres.

No. Addenda Date Description sommaire

- 1 2023-10-06 Modification des quantités pour les lots 4 et 16
- 2 2023-11-02 Demande d'avoir les équipements requis pour l'ensemble des lots soumissionnés
- 3 2023-11-22 Report de la date d'ouverture des soumissions
- 4 2023-12-05 Réponses à plusieurs questions des entrepreneurs
- 5 2023-12-06 Modification du bordereau suite à l'addenda # 4

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 28302 - Octroyer un contrat de 233 123,31 \$ t.t.i. à 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac) pour les services de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, jusqu'au 31 décembre 2023, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Appel d'offres public #21-18813 Lot 6 - 4 soumissionnaires.

CA19 28 309 - Octroyer un contrat de 222 407,64 \$ t.t.i. à 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac) pour les services de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, du 18 août 2019 au 17 août 2021 dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Appel d'offres public #19-17357 - 2 soumissionnaires.

CA18 28 242 - Autoriser une dépense de 62 327,95 \$, t.t.i., à 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac) pour les services de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'année 2018 dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

DESCRIPTION

Afin de protéger les ouvrages d'assainissement et d'assurer l'écoulement des eaux usées et de ruissellement à l'intérieur

de ces réseaux d'égouts pluviaux, sanitaires et combinés, notre arrondissement requièrent des services de nettoyage de conduites d'égouts par jet d'eau à haute pression dans diverses rues incluant, sans s'y limiter, l'alésage, l'inspection télévisée des conduites, le transport, l'assèchement et l'élimination des boues et résidus qui y seront enlevés et disposés aux lieux de traitement ou d'élimination autorisés par le ministre ou le gouvernement en application des dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Tous les regards reliés à ces conduites doivent aussi être nettoyés. Les travaux consistent au nettoyage de plus de 2200 puisards de rues et au débouchage des drains lorsque requis, à la vérification de l'écoulement et à la disposition responsable des boues récupérées lors de cette activité. Les nettoyages seront effectués comme suit:

- Nettoyages planifiés
- Nettoyage non planifiés-mais non urgents (délais d'intervention est supérieur à trois heures)
- Nettoyage de type urgent, non planifié (une heure d'avis)

JUSTIFICATION

Comme cette opération est spécialisée et nécessite des équipements que l'arrondissement ne possède pas, nous devons procéder à cet entretien par le biais des fournisseurs spécialisés. De ce fait, l'arrondissement s'est joint, avec 16 autres arrondissements, au processus d'appel d'offres public, dont le Service de l'approvisionnement était responsable. Selon les documents d'appel d'offres, la date de début dépendra de la date du conseil d'arrondissement, par contre la date de fin du contrat sera le 31 décembre 2026, pour une durée approximative de 3 ans. De ce fait, le contrat concerné par le présent dossier décisionnel débutera à la date de la résolution, et ce, sans période de renouvellement possible.

Voici l'analyse de la soumission déposée :

A	B	C	D
Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Autres (préciser)	Total (taxes incluses)
9363-988 Québec inc. (Sanivac)	417 416,74 \$		417 416,74 \$
Dernière estimation réalisée	531 184,50 \$		531 184,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
(la plus basse conforme – estimation des professionnels)			(113 767,76 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
((la plus basse conforme – estimation des professionnels)/estimation x 100)			-21,42%

Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se trouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, jointe au présent dossier décisionnel.

L'analyse de la conformité administrative réalisée par le Service de l'approvisionnement a démontré que l'adjudicataire recommandé Sanivac (9363-9888 Québec inc.) :

- les validations requises ont démontré que le contrat est assujetti à l'autorisation de l'AMP;
- ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.
- ne fait pas partie de la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

Nous recommandons d'octroyer le contrat à Sanivac (9363-9888 Québec inc.), le seul soumissionnaire, pour le service de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour divers arrondissements, lot numéro

11 (L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève), appel d'offres public 23-20181, pour un montant maximal de 417 416.74 \$ \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Louise FRÉCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Claudie DE BELLEFEUILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-18

Adriana GINDILA
Secrétaire de direction

Trevor LANE
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1230543031

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Annuler le processus d'appel d'offres pour effectuer les travaux de réaménagement de la cafétéria et ajout d'une mezzanine dans la cour du garage municipal à l'arrondissement de L'Île Bizard- Sainte-Geneviève. Appel d'offres public 2023-06 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé:

- d'annuler le processus d'appel d'offres pour effectuer les travaux de réaménagement de la cafétéria et ajout d'une mezzanine dans la cour du garage municipal à l'arrondissement de L'Île Bizard- Sainte-Geneviève. Appel d'offres public 2022-06 (2 soumissionnaires).

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-02-02 10:24

Signataire : Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1230543031

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Annuler le processus d'appel d'offres pour effectuer les travaux de réaménagement de la cafétéria et ajout d'une mezzanine dans la cour du garage municipal à l'arrondissement de L'Île Bizard-Sainte-Geneviève. Appel d'offres public 2023-06 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La cafétéria actuelle située dans le bâtiment des travaux publics à la cour de voirie municipale manque de place pour accueillir convenablement tout le personnel col bleu de l'arrondissement. Une extension de cette dernière est donc nécessaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 28 035 (GDD 1230543009) Accorder un contrat à MLC Associés inc. d'un montant de 112 678,95 \$ taxes et 15 % de contingences incluses pour l'élaboration des plans et devis pour l'extension du bâtiment de la cafétéria des cols bleus de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2022-07-2.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public a été tenu du 9 novembre 2023 au 11 décembre 2023 conformément à la loi et aux procédures de l'arrondissement.
Deux (2) entrepreneurs ont déposés leur soumission.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 décembre 2023 à 10 h 30 aux bureaux des travaux publics au 350A montée de l'Église.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse financière de la soumission:

Soumissions conformes	Coût de base (t.t.i.)	Autres Budget contingent 15% (t.t.i.)	Total (t.t.i.)

Gilca inc.	935 351,81 \$	140 302,77 \$	1 075 654,58 \$
Groupe DCR	1 139 402,25 \$	170 910,34 \$	1 310 312,59 \$
Dernière estimation	1 135 040,10 \$	170 256,02 \$	1 305 296,12 \$
Coût Moyen des soumissions conformes reçues (\$)			397 661,19 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$)			(677 993,39) \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			-63,03%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			234 658,01 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			21,82%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			(229 641,53) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-17,59%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$)			234 658,01 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)			21,82%

Les récentes orientations budgétaires de la Ville de Montréal ont amené l'arrondissement à revoir ses priorités dans la réalisation des projets. Il a donc été décidé de décaler la réalisation du présent projet à une date qui sera décidée ultérieurement.

À la lumière des ces informations, il est recommandé d'annuler le processus d'appel d'offres pour le projet 2023-06, soit le réaménagement de la cafétéria et ajout d'une mezzanine dans la cour du garage municipal de l'arrondissement

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n.a.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n.a.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n.a.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n.a.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafed LARABI
ingenieur(e) - c/e

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement

Le : 2023-12-12



Dossier # : 1230543032

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à EFEL Experts-conseils inc. d'un montant de 114 704,18 \$ incluant taxes et 10 % de contingences (contrat : 104 276,58 \$ + contingences(10%):10 427,65 \$) pour l'élaboration des plans et devis pour la fourniture et l'installation de trois panneaux d'affichage électroniques dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2023-13.

Il est recommandé:

1. D'autoriser une dépense totale de 114 704,18 \$, taxes et 10 % de contingences incluses;
2. D'accorder un contrat à EFEL Experts-conseils inc. d'un montant de 114 704,18 \$ incluant taxes et 10 % de contingences (contrat : 104 276,58 \$ + contingences(10%): 10 427,56 \$) pour l'élaboration des plans et devis pour la fourniture et l'installation de trois panneaux d'affichage électronique dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2023-13;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-02-02 10:24

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1230543032

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à EFEL Experts-conseils inc. d'un montant de 114 704,18 \$ incluant taxes et 10 % de contingences (contrat : 104 276,58 \$ + contingences(10%):10 427,65 \$) pour l'élaboration des plans et devis pour la fourniture et l'installation de trois panneaux d'affichage électroniques dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2023-13.

CONTENU

CONTEXTE

De nos jours, le besoin d'information en temps réel avec un rendu de qualité et versatile est devenu une nécessité. Malheureusement, les deux panneaux d'affichage existant dans l'arrondissement sont désuets en tout point (technologique, rendu, versatilité, etc.). Le présent projet est donc nécessaire pour pallier à ce déficit. En plus d'être fonctionnel, ces panneaux d'affichage sont un bon moyen pour embellir l'image de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le mandat se déroulera en 5 phases suivantes:

- Phase 1 - Collecte d'informations
- Phase 2 – Conception préliminaire
- Phase 3 – Conception avancée
- Phase 4 – Plans et devis
- Phase 5 – Appel d'offres et octroi de contrat pour réalisation

JUSTIFICATION

Les panneaux d'affichage existants sont arrivés à leur fin de vie utile. Ils ne sont plus réparables, ne sont pas compatibles avec la technologie actuelle de transmission des données et ne répondent plus au besoin informationnel de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense pour l'élaboration des plans et devis sera assumé par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n.a.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n.a.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat : mars 2024

Fin du mandat: juin 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafed LARABI
ingenieur(e) - c/e

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement

Le : 2023-12-21



Dossier # : 1240543001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à WSP Canada inc. pour un montant de 76 035,93 \$, t.t.i., incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour la surveillance des travaux de reconstruction des compartiments de stockage des matériaux à l'entrée de la cour de voirie municipale ainsi que la modification du tracé de la voie d'accès de celle-ci , à l'arrondissement de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2022-07S - (Dossier AO 2023-11)

Il est recommandé:

1. D'autoriser une dépense totale de 76 035,93 \$, taxes et 15% de contingences incluses;
2. D'accorder un contrat à WSP Canada inc. pour effectuer la surveillance des travaux de pour la surveillance des travaux de reconstruction des compartiments de stockage des matériaux à l'entrée de la cour de voirie municipale ainsi que la modification du tracé de la voie d'accès de celle-ci à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2022-07S - Dossier 2023-11
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-02-02 10:25

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1240543001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à WSP Canada inc.pour un montant de 76 035,93 \$, t.t.i., incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour la surveillance des travaux de reconstruction des compartiments de stockage des matériaux à l'entrée de la cour de voirie municipale ainsi que la modification du tracé de la voie d'accès de celle-ci , à l'arrondissement de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2022-07S - (Dossier AO 2023-11)

CONTENU

CONTEXTE

Le bon fonctionnement de la cour de voirie municipale relève du bon état et du bon fonctionnement de ses infrastructures. Son entretien régulier et sa mise à niveau sont aussi importants que l'entretien des infrastructures publiques telles que les égouts, aqueducs et la chaussée. L'aspect sécuritaire et le respect des normes et exigences environnementales la concernant sont un besoin et un but ultime.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 28 033 - GDD:1230543011- Accorder un contrat à MLC Associés inc. d'un montant de 68 797, 36 \$ taxes et 15 % de contingences incluses pour l'élaboration des plans et devis pour la reconstruction des compartiments de stockage des matériaux à l'entrée de la cour de voirie municipale ainsi que la modification du tracé de la voie d'accès de celle-ci, selon l'entente cadre 2022-07-2.

CA23 28 210- GDD:1230543028 - Accorder un contrat à Pavage d'Amour inc., pour la reconstruction des compartiments de stockage des matériaux à l'entrée de la cour de voirie municipale ainsi que la modification du tracé de la voie d'accès de celle-ci - Dépense totale de 1 091 696,65 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 949 301,44 \$ \$ + contingences : 142 395,22 \$ - Appel d'offres public (2023-11) - (5 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Les compartiments de stockage de matériaux actuels à l'entrée de la cour de voirie municipale sont désuets et ne répondent plus aux normes. Aussi, la courbure actuelle de la voie d'accès à l'entrée de la cour de voirie entrave un bon accès à l'abri tempéré et la rend non sécuritaire. Les travaux de remplacement des compartiments de stockage de matériaux prévus permettront, premièrement de répondre aux vrais besoins de la direction des travaux publics et deuxièmement, de répondre aux exigences et normes environnementales en vigueur. Concernant la voie d'accès à l'entrée de la cour de voirie, celle-ci doit être déplacée vers le terrain de soccer; ce qui dégagerait ainsi de l'espace pour l'entrée de l'abri tempéré

sans pour autant minimiser la fonctionnalité du terrain de soccer.

JUSTIFICATION

La surveillance des travaux de reconstruction des compartiments de stockage des matériaux à l'entrée de la cour de voirie municipale ainsi que la modification du tracé de la voie d'accès est nécessaire pour s'assurer de la bonne qualité et du respect des normes et règlement des matériaux utilisés et des méthodes de constructions utilisées dans le projet

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense est assumée entièrement par l'arrondissement

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n.a.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n.a.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat: juin 2024

Fin du mandat: août 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafed LARABI
ingenieur(e) - c/e

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-22

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement



Dossier # : 1249350005

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des subventions au montant maximum de 14 352 \$ pour l'année 2024 aux organismes accrédités conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est recommandé :

- D'octroyer les subventions aux organismes œuvrant dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que recommandé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens pour l'année 2024;
- D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-02-02 10:27

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249350005

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des subventions au montant maximum de 14 352 \$ pour l'année 2024 aux organismes accrédités conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

CONTENU

CONTEXTE

La mission de l'arrondissement est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale. En ce sens, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens (DCSLRC) s'engage à offrir des services et une expérience de qualité, adaptés aux besoins de la population tout en créant une offre de services innovante encourageant la participation citoyenne. En misant sur l'expertise des acteurs impliqués, la DCSLRC exerce un rôle de leader dans ses champs d'expertise dans le but de contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement des citoyens.

Afin de mettre en oeuvre son offre de services en culture, en sports, en loisirs et en relation avec les citoyens, l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève a développé plusieurs relations de partenariat avec des organismes. Par leur mission, ces organismes contribuent à offrir une programmation de qualité, diversifiée et accessible dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement.

Chaque année, la DCSLRC octroie des subventions aux organismes qui répondent aux différents critères de sa politique de reconnaissance et de soutien des organismes. Suite à l'analyse des dossiers, les subventions s'élèvent à un maximum de 14 352 \$ pour l'année 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 28274 - 6 décembre 2022 - Octroyer des subventions au montant maximum de 15 252\$ pour l'année 2023 aux organismes accrédités conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. (GDD 1227593027)

CA22 28029 - 1er février 2022 - Octroi des subventions au montant maximum de 15 561\$ pour l'année 2022 aux organismes accrédités conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. (1227593003)

CA21 28050 - 2 mars 2021 - Octroi des subventions au montant de 12 172 \$ pour l'année 2021 aux organismes accrédités par l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1217593004)

CA20 28055 - 3 mars 2020 - Octroi des subventions au montant de 13 300 \$ pour l'année

2020 aux organismes accrédités par l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.
(GDD 1207593003)
CA19 28064 - 5 mars 2019 - Octroi des subventions au montant de 17 900 \$ pour l'année
2019 aux organismes accrédités par l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.
(GDD 1197593002)
CA18 28096 - 3 avril 2018 - Octroi des subventions au montant de 18 100 \$ pour l'année
2018 aux organismes accrédités par l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.
(GDD 1182858005)
CA17 280020 - 6 février 2017 - Octroi des subventions pour l'année 2017 aux organismes
accrédités par l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1172858005)
CA17 280019 - 6 février 2017 - Accorder un soutien financier à la Société patrimoine et
histoire de L'Île-Bizard et Sainte-Geneviève et au Club de tennis de L'Île-Bizard pour l'année
2017. (GDD 1172858003)

DESCRIPTION

Les organismes partenaires de l'arrondissement sont des parties prenantes importantes de l'offre de services municipale en sports et loisirs.

JUSTIFICATION

Voir pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

IMPUTATION:

2408.0010000.301104.07001.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre de services en sports et loisirs permet aux participants d'avoir accès à des activités diversifiées et de qualité, et ce à un coût modique, dans un cadre sécuritaire, et le tout supervisé par du personnel qualifié. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de services.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes partenaires demeurent autonomes dans leurs opérations de communication. Les organismes sont tenus de respecter les normes graphiques d'utilisation du logo de l'arrondissement tel que spécifié dans l'annexe 1 de la politique de reconnaissance.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clara MICHAUD
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Marika MERCURE
Régisseur

Le : 2024-01-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
directeur(trice) - cult,sp,ds (ile bizard-
outremont)



Dossier # : 1249350001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Madame Louise Richard, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à signer une demande d'aide financière auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2024.

Il est recommandé :

D'autoriser Madame Louise Richard, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à signer une demande d'aide financière auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2024.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-02-02 10:37

Signataire : Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249350001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Madame Louise Richard, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à signer une demande d'aide financière auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2024.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens désire obtenir une aide financière du Comité de la Fête nationale à Montréal dans le cadre des festivités de la Fête nationale 2024. À cette fin, un employé de l'arrondissement doit être autorisé à signer la demande d'aide financière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 28068 - 4 avril 2023 - Autoriser Madame Louise Richard, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à signer une demande d'aide financière auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2023. (GDD 1239350014)

CA22 28004 - 11 janvier 2022 - Autoriser Madame Louise Richard, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à signer une demande d'aide financière auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2022. (GDD 1217593033)

CA21 28009 - 12 janvier 2021 - Autoriser Madame Louise Richard, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à signer une demande d'aide financière auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2021. (GDD 1207593031)

CA20 28007 - 14 janvier 2020 - Autoriser Madame Louise Richard, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à signer une demande d'aide financière auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2020. (GDD 1197593015)

CA19 28033 - 5 février 2019 - Autoriser Madame Laurence Tshongo, chef de division, culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens à signer une demande d'aide financière auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2019. (GDD 1195356002)

CA18 28039 - 5 février 2018 - Autoriser Monsieur Roch Langelier, chef de division, culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens par intérim à signer une demande d'aide financière auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2018. (GDD 1182858001)

DESCRIPTION

Le Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la fête nationale du Québec a pour objectif de favoriser l'organisation de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de tous les Québécois et Québécoises. De plus, il permet d'apporter un appui aux organismes se portant responsables de l'organisation des célébrations de la fête nationale du Québec.

Pour être admissible, un organisme doit répondre à l'une des conditions suivantes :

- être un organisme public ou parapublic;
- être un organisme à but non lucratif légalement constitué ou parrainé par un organisme légalement constitué.

De plus, pour être admissible, un projet doit répondre aux conditions et exigences du Programme.

L'aide financière pour une fête locale ne peut excéder 75 % des dépenses admissibles encourues pour l'organisation d'une célébration, sans toutefois dépasser la somme de 5 000 \$.

La sélection des projets est confiée à un jury régional formé de représentantes et de représentants du milieu, sous la responsabilité de chaque mandataire régional du Mouvement national des Québécoises et Québécois.

JUSTIFICATION

L'aide reçue contribuera à maintenir le même niveau d'activités offert à la population depuis les dernières années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTREAL 2030

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit :

- Tendre vers un avenir **zéro déchet**, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles;
- Accroître la **participation et l'engagement des citoyennes et citoyens** à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision;
- Soutenir la **vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif**, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette aide financière, l'arrondissement devra assumer les coûts supplémentaires s'il désire offrir le même niveau d'activités à sa population.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clara MICHAUD
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Marika MERCURE
Régisseur

Le : 2024-01-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
directeur(trice) - cult,sp,ds (ile bizard-
outremont)



Dossier # : 1249452003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 novembre 2023 et du 1er au 31 décembre 2023, en vertu du règlement CA28 0074

Il est recommandé:

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 novembre 2023 et du 1er au 31 décembre 2023, en vertu du règlement CA28 0074.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-02-02 10:37

Signataire : Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249452003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 novembre 2023 et du 1er au 31 décembre 2023, en vertu du règlement CA28 0074

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 novembre 2023 et du 1er au 31 décembre 2023, en vertu du règlement CA28 0074.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renee Paule LORISTON
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-01-26



Dossier # : 1249350002

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dérogation au Règlement sur les tarifs CA28 0082 pour la location des salles Boileau, Wilson et Multifonctionnelle AB au Centre socioculturel pour l'année 2024 en accordant deux journées de gratuité pour la collecte de sang organisée par Héma-Québec.

Il est recommandé :
D'autoriser la dérogation au Règlement sur les tarifs CA28 0082 pour la location des salles Boileau, Wilson et Multifonctionnelle AB au Centre socioculturel pour l'année 2024 en accordant deux journées de gratuité pour la collecte de sang organisée par Héma-Québec.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-02-02 10:37

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249350002

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dérogation au Règlement sur les tarifs CA28 0082 pour la location des salles Boileau, Wilson et Multifonctionnelle AB au Centre socioculturel pour l'année 2024 en accordant deux journées de gratuité pour la collecte de sang organisée par Héma-Québec.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens a reçu une demande de gratuité de salle de Madame France Boutin, conseillère en organisation de collectes, Héma-Québec pour le mercredi 7 février 2024 et le jeudi 14 novembre 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 28278 - 6 décembre 2022 - Dérogation à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel pour l'année 2023 en accordant deux journées de gratuité pour la collecte de sang organisée par HÉMA-QUÉBEC. (GDD 1227593026)
CA21 28241 - 7 septembre 2021 - Dérogation à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel en accordant une gratuité pour la collecte de sang organisée par HÉMA-QUÉBEC. (GDD 1217593025)
CA21 28030 - 2 février 2021 - Dérogation à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel en accordant une gratuité pour les collectes de sang organisées par HÉMA-QUÉBEC. (GDD 1217593002)
CA20 28027 - 4 février 2020 - Dérogation à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel en accordant une gratuité pour les collectes de sang organisées par HÉMA-QUÉBEC. (GDD 1197593019)
CA19 28034 - 5 février 2019 - Dérogation à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel en accordant une gratuité pour les collectes de sang organisées par HÉMA-QUÉBEC. (GDD 1195356004)
CA17 280258 - 5 septembre 2017 - Dérogation à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel en accordant une gratuité pour les collectes de sang organisées par HÉMA-QUÉBEC. (GDD 1172858023)

DESCRIPTION

L'organisation de collecte de sang ne vise qu'un but : d'assurer aux hôpitaux québécois un approvisionnement en produits sanguins de qualité, et ce en quantité répondant aux besoins de la population. De plus, l'approvisionnement dépend de plusieurs facteurs hautement imprévisibles tels le nombre de patients qui seront nouvellement diagnostiqués et ayant besoin de produits sanguins compatibles à leur type, le nombre d'accidents, etc. vs les

résultats des collectes par type de produits, d'où la grande importance de collecte d'ajustement ou dite de groupe en demande.
Le calendrier des collectes de sang est en perpétuel mouvement de façon à répondre aux besoins tout en périssant le moins possible les précieux produits sanguins, d'où des demandes peu prévisibles d'ajout ou d'annulation à court délai.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût de deux (2) journées: La valeur est de 4002,86 \$ (12 h à 20 h).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une gratuité de locaux pour une collecte de sang.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de cette gratuité empêchera les collectes de sang d'avoir lieu.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clara MICHAUD
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Marika MERCURE
Régisseur

Le : 2024-01-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
directeur(trice) - cult,sp,ds (ile bizard-
outremont)



Dossier # : 1249350003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dérogation au Règlement sur les tarifs CA28 0082 pour la location de la glace au Complexe sportif Saint-Raphaël en accordant une gratuité de 5533,80 \$ pour la tenue de plusieurs matchs et pratiques de hockey pour les jeunes et adolescents de l'Association Sportive Bon Vieux Temps, organisme reconnu de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Il est recommandé:

D'approuver la dérogation au Règlement sur les tarifs CA28 0082 pour la location de la glace au Complexe sportif Saint-Raphaël en accordant une gratuité de 5533,80 \$ pour la tenue de plusieurs matchs et pratiques de hockey pour les jeunes et adolescents de l'Association Sportive Bon Vieux Temps, organisme reconnu de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-02-02 10:38

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249350003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dérogação au Règlement sur les tarifs CA28 0082 pour la location de la glace au Complexe sportif Saint-Raphaël en accordant une gratuité de 5533,80 \$ pour la tenue de plusieurs matchs et pratiques de hockey pour les jeunes et adolescents de l'Association Sportive Bon Vieux Temps, organisme reconnu de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens a reçu une demande de gratuité de la glace de Monsieur Éric Charest, représentant de l'organisme Association Sportive Bon Vieux Temps, afin de permettre la réalisation de pratiques et/ou matchs de hockey pour des groupes de jeunes de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 28226 - 4 octobre 2022 - Dérogation à la grille de tarification pour la location de la glace au Complexe Sportif Saint-Raphaël en accordant une gratuité de 4 506,36\$ pour la tenue de plusieurs matchs et pratiques de hockey pour les jeunes et adolescents de l'Association Sportive du Bon Vieux Temps, organisme reconnu de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. (GDD 1229466003)

CA22 28005 - 11 janvier 2022 - Dérogation à la grille de tarification pour la location de la glace au Complexe Sportif Saint-Raphaël en accordant une gratuité pour la tenue de plusieurs matchs et pratiques de hockey pour les jeunes et adolescents de l'Association Sportive du Bon Vieux Temps, organisme reconnu de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. (GDD 1217593034)

DESCRIPTION

Le groupe Association Sportive Bon Vieux Temps est un organisme à but non lucratif qui offre la possibilité aux jeunes de l'arrondissement de jouer au hockey, et ce, gratuitement. Bien que la tenue des matchs et des pratiques se fasse majoritairement à la patinoire extérieure, une demande est déposée afin d'obtenir des plages gratuites au Complexe sportif Saint-Raphaël.

Un total de 60 heures de gratuités sont demandées pour les mois de novembre 2023 à mars 2024.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur locative de la glace qui sera offerte gratuitement au groupe sportif se chiffre à 5533,80 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 afin de consolider un filet social fort et favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus d'accorder cette dérogation empêcherait à l'organisme d'offrir les services aux jeunes de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clara MICHAUD
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Marika MERCURE
Régisseur

Le : 2024-01-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
directeur(trice) - cult,sp,ds (ile bizard-
outremont)



Dossier # : 1246983001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter une dépense maximale de 257 500 \$ au Fonds réservé - Parcs et terrains de jeux de l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève afin créer un poste de chef de section - environnement et parcs, de financer un poste d'inspecteur en arboriculture et l'achat de plantes et végétaux pour l'année 2024.

Je recommande d'affecter une dépense maximale de 257 500 \$ au Fonds réservé - Parcs et terrains de jeux de l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève afin créer un poste de chef de section - environnement et parcs, de financer un poste d'inspecteur en arboriculture et l'achat de plantes et végétaux pour l'année 2024.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-02-02 10:38

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1246983001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter une dépense maximale de 257 500 \$ au Fonds réservé - Parcs et terrains de jeux de l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève afin créer un poste de chef de section - environnement et parcs, de financer un poste d'inspecteur en arboriculture et l'achat de plantes et végétaux pour l'année 2024.

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement, portant le numéro 17-055, entré en vigueur le 19 juin 2017, harmonise les divers règlements applicables en matière de frais de parcs. Ce règlement prévoit une contribution en argent ou en terrain de l'ordre de 10 % de la valeur du site visé dans certaines situations lors de permis de lotissement ou de construction.

Selon le bulletin juridique no.19 (octobre 2013); *"...dans la mesure où le coût de la main-d'œuvre est lié à la réalisation d'un projet d'achat ou d'aménagement des terrains à des fins de parcs ou de terrains de jeux, à des fins d'espaces naturels ou visant l'achat et la plantation des végétaux sur les propriétés de la municipalité, nous sommes d'avis que cette main-d'oeuvre peut être financée à même le fonds de parc."*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Depuis quelques années, l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève fait face à une augmentation importante des demandes et des besoins reliés à la gestion des parcs locaux, des espaces verts ainsi que de sa forêt urbaine. De nombreux suivis environnementaux et plans d'actions doivent également être mis en place dans le cadre de la gestion des matières résiduelles.

À l'heure actuelle, l'arrondissement ne dispose pas des effectifs nécessaires pour prendre en charge ce volet important pour la communauté.

L'arrondissement souhaite utiliser une partie des contributions amassées au fonds de parcs pour procéder au financement d'un poste de chef de section, environnement et parcs, d'un poste de technicien en arboriculture et de bonifier les investissements annuels en achats de plantes et végétaux dans le but d'embellir le territoire.

JUSTIFICATION

Les investissements dans le maintien des espaces naturels contribuent à offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité, en plus de contribuer au verdissement du territoire et à la lutte au réchauffement climatique.

L'autorisation du présent sommaire est obligatoire afin de pouvoir utiliser les sommes du fonds de parcs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme maximale de 257 500 \$, demandée au conseil de notre arrondissement pour l'année 2024 sera utilisée comme suit :

- Chef de section, environnement et parcs : 142 200 \$ (Salaire maximal incluant charges sociales)
- Inspecteur en arboriculture : 75 300 \$ (Salaire incluant les charges)
- Achats de plantes et végétaux : 40 000 \$ (Taxes incluses)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus du présent dossier entraînerait un impact important pour la forêt urbaine et les espaces verts de notre arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan ST-LOUIS
Chef de division - Ressources financières et
matérielles

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-01-26

**Dossier # : 1249350006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.

Il est recommandé :

D'autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.

L'événement est le suivant :

Événements	Lieux et achalandage prévus	Dates
Collectes de bouteilles des Groupes scouts 2e Saint-Raphaël (occupation du domaine public)	Territoire de l'arrondissement	3 février et 6 juillet 2024

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-02-02 10:39**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249350006

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser la tenue de cet événement public pour une période temporaire, pour l'événement identifié. Dans le cadre de ces événements, des dérogations de diverses natures sont nécessaires afin de les conformer au Règlement CA28 0064 sur la propreté et les nuisances de l'arrondissement, soit la vente d'objets, l'utilisation d'appareils de cuisson, le bruit, etc. Nous demandons au conseil d'arrondissement d'autoriser les demandes de dérogations ci-dessous.

Il est à noter que les autorisations seront demandées aux tiers selon leurs compétences (Service de sécurité incendie de Montréal, Sécurité publique, service ambulancier, etc.).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 28220 - 7 novembre 2023 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1239350041)

CA23 28169 - 5 septembre 2023 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1239350031)

CA23 28155 - 4 juillet 2023 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1239350029)

CA23 28125 - 6 juin 2023 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1239350028)

CA23 28070 - 4 avril 2023 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1239350015)

CA22 28280 - 6 décembre 2022 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1227593023)

CA22 28164 - 5 juillet 2022 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de

l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1227593014)
 CA22 28135 - 7 juin 2022 - Entériner la décision d'autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1227593011)
 CA22 28075 - 5 avril 2022 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et édicter les ordonnances pour la vente d'objets, l'utilisation d'appareils de cuisson et le bruit. (GDD 1227593006)
 CA22 28033 - 1 février 2022 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1227593001)
 CA21 28199 - 6 juillet 2021 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1217593020)
 CA20 28215 - 1er septembre 2020 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1207593020)

DESCRIPTION

Les événements publics présentés dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative.

Événements	Lieux et achalandage prévus	Dates
Collectes de bouteilles des Groupes scouts 2e Saint-Raphaël (occupation du domaine public)	Territoire de l'arrondissement	3 février et 6 juillet 2024

JUSTIFICATION

La présentation d'événements publics dans l'arrondissement s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires.

Cette dérogation permettra ainsi d'ajouter des éléments comme la cuisson d'aliments, de la musique et de faire la vente de produits dérivés, si applicable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation de l'événement seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 car il permet d'accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours, l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clara MICHAUD
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Marika MERCURE
Régisseur

Le : 2024-01-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
directeur(trice) - cult,sp,ds (ile bizard-
outremont)

**Dossier # : 1242714001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) - CA28 0082-1

Avis de motion est donné par _____ de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) - CA28 0082-1, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-02-02 10:39**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1242714001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) - CA28 0082-1

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement sur les tarifs CA28 0082 est entré en vigueur le 1er janvier 2024 et il contient quelques coquilles à certains articles. Il convient donc de corriger ces irrégularités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 28 246 - Adopter le règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2024) - (GDD 1232714013)

DESCRIPTION

Les modifications au règlement CA28 0082 sont les suivantes:

1. Afin de réduire la manipulation de monnaie par les surveillants et pour simplifier le paiement par les citoyens, certains tarifs pour le bain et le patin libre sont modifiés:

Bain libre

SECTION V PISCINES

51. Pour l'usage des piscines extérieures ainsi que pour l'inscription à un cours de natation ou à un cours spécialisé, il sera perçu :

a) bain libre – entrée / personne :

- résident Gratuit ;
- non-résident ~~4,10\$~~ 4 \$
- Groupes résidents (écoles, garderies, camps de jour et autres) Gratuit ;
- groupes non-résidents (écoles, garderies, camps de jour et autres) 2,50 \$;

Au même article 51, avant le paragraphe h), apporter une précision pour éviter une confusion en remplaçant la phrase: *Les taxes applicables sont incluses par: Les taxes applicables sont incluses aux tarifs prévus aux paragraphes a) à g).*

À l'article 52 du règlement (location de glaces), section VI :arénas et gymnases, l'alinéa 2 suivant est ajouté:

Les taxes applicables sont incluses.

Patin libre

56. Pour l'admission au patin libre au Complexe sportif Saint-Raphaël situé au 750, boulevard Jacques-Bizard à L'Île-Bizard, il sera perçu :

- enfants (0-17 ans) Gratuit;
- adultes (18-54 ans) ~~4,40 \$~~; 4 \$
- Hockey libre enfants (0-17 ans) Gratuit ;
- Hockey libre adultes (18-54 ans) ~~6,50 \$~~; 6 \$
- personne aînée 55 ans et plus ~~3,30 \$~~; 3 \$
- personne aînée 55 ans et plus, ~~un~~ de jour sur semaine Gratuit;
- adulte accompagné d'un enfant de 0-5 ans, ~~un~~ de jour sur semaine Gratuit.

2. Remplacer l'article 69 du règlement afin de supprimer les tarifs pour les services qui y sont énumérés puisqu'ils ne sont plus rendus par l'arrondissement, à l'exception du tarif sur l'assermentation et rétablir ce tarif à 5 \$, tel qu'exigé par le Gouvernement du Québec:

~~69. Pour la fourniture d'autres documents officiels ou de publications de l'arrondissement, il sera perçu :~~

~~a. certificat de taxes 16,40 \$;~~

~~b. L'ère des cageux 5,50\$;~~

~~c. Aperçu historique de L'Île-Bizard (2^e édition) 1,60 \$;~~

~~d. La « Côte Sainte-Geneviève » ...cent ans plus tard 1900-2000 21,80 \$;~~

~~e. Assermentation 5,50 \$;~~

~~f. Pour le remplacement d'un permis perdu, détruit ou endommagé,
et pour un exemplaire additionnel de tout permis en vigueur 10,90 \$~~

~~g. Lettre d'attestation de l'historique d'un bâtiment 203,30 \$~~

~~h. Extraits du registre des permis~~

~~i. minimum 91 \$~~

~~ii. en sus du minimum, les 1 000 inscriptions 7,60 \$~~

~~i. Abonnement à la liste mensuelle des permis délivrés en vertu du Règlement sur la~~

~~construction et la transformation des bâtiments (11-018)~~

~~i. pour l'année 295,70 \$~~

~~ii. pour un mois 46,40 \$~~

Nouvel article 69:

69. Pour l'assermentation d'une personne, il sera perçu: 5 \$.

JUSTIFICATION

Faciliter le paiement pour les citoyens et mise à jour du règlement pour conformité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur suite à l'adoption du règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement: CA du 6 février 2024

Adoption: séance subséquente

Promulgation (entrée en vigueur): hiver 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-01-31



Dossier # : 1248522001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement. (0824-001)

Avis de motion est donné par _____, de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement 0824-001 intitulé: " Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection et de protection des bâtiments", lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-02-05 14:12

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1248522001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement. (0824-001)

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 28 208 - Règlement autorisant un emprunt de 5 114 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments de l'arrondissement - Règlement 0820-002 (PTI 2020-2021-2022)

CA19 28 286 - Approuver le budget incluant la liste des projets du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal (1192714047).

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement à portée globale (parapluie) d'une valeur de 3 500 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des bâtiments. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, les achats de matériaux, le coût des travaux de construction et de réaménagement et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations. L'approbation du règlement d'emprunt permettra d'enclencher le processus d'appels d'offres et par la suite de procéder à l'octroi de contrats pour les programmes de réfection des bâtiments.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève utilisera le règlement d'emprunt demandé pour poursuivre la mise aux normes et l'amélioration des bâtiments de son parc immobilier.

PROGRAMME	2024	2025	2026	TOTAL
44506 - Réfection des bâtiments	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	3 500 \$

L'arrondissement évalue que les investissements reliés à la réfection et l'entretien de ses bâtiments s'élèveront à environ 1,5M par année pour les 3 prochaines années. La planification budgétaire déposée sera ajustée en ce sens suite à l'approbation du présent dossier décisionnel.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder vingt (20) ans conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lorsque l'autorisation ministérielle sera reçue, un avis sera publié sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement au conseil d'arrondissement du 6 février 2024;

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 12 mars 2024;
- Approbation des personnes habiles à voter;
- Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter;
- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'habitation (MAMH);
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2024-01-17
Abdallah SEDIK Agent comptable analyste	Jonathan ST-LOUIS chef(fe) de division - ressources financières et matérielles (arrondissement)	



Dossier # : 1238522003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé : "Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le financement du projet de réfection et de réhabilitation du bâtiment du chalet Robert Sauvé".

VU l'avis de motion donné du règlement intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le financement du projet de réfection et de réhabilitation du bâtiment du chalet Robert Sauvé", à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023 par sa résolution CA23 28 224;

VU le dépôt du projet de ce règlement à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023 par sa résolution CA23 28 224;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est recommandé:

D'adopter le règlement intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le financement du projet de réfection et de réhabilitation du bâtiment du chalet Robert Sauvé" - 0823-003, sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

QUE ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2023-12-01 12:11

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1238522003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le financement du projet de réfection et de réhabilitation du bâtiment du chalet Robert Sauvé - Règlement 0823-003.

De prendre acte du dépôt du certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement qui s'est tenue les 17 et 18 janvier 2024, concernant le Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le financement du projet de réfection et de réhabilitation du bâtiment du chalet Robert Sauvé - Règlement 0823-003.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-02-02 10:40

Signataire : Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1238522003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé : "Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le financement du projet de réfection et de réhabilitation du bâtiment du chalet Robert Sauvé".

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1238522003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le financement du projet de réfection et de réhabilitation du bâtiment du chalet Robert Sauvé - Règlement 0823-003.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a adopté le 5 décembre 2023, le Règlement 0823-003 : "Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le financement du projet de réfection et de réhabilitation du bâtiment du chalet Robert-Sauvé. Un avis a été publié le 11 janvier 2024 sur le site internet de l'arrondissement, invitant les citoyens à signer un registre les 17 et 18 janvier 2024. Le nombre de signatures requises pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 1407. À l'issue du registre, l'arrondissement n'a reçu aucune signature. Par conséquent, le règlement est réputé approuvé.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1238522003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé : "Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le financement du projet de réfection et de réhabilitation du bâtiment du chalet Robert Sauvé".

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment est situé à proximité du parc Robert-Sauvé. Il accueille principalement des activités sportives comme le patinage l'hiver ou la piscine l'été, mais également un lieu qu'il est possible de réserver pour des événements associatifs ou privés.
Le chalet Robert Sauvé requiert une réfection importante afin d'assurer la pérennité des infrastructures et des équipements et de s'assurer d'une offre de service répondant aux besoins de la communauté.

Sa réhabilitation permettra d'offrir des lieux de pratique sécuritaires et accessibles à la population et ainsi favoriser la pratique régulière d'activités aquatiques et communautaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 28 036 - Accorder un contrat à MLC Associés inc. d'un montant de 347 318,78 \$ taxes et 15 % de contingences incluses pour l'élaboration des plans et devis pour la réhabilitation du chalet Robert Sauvé à Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2022-07-2.

DESCRIPTION

D'une superficie approximative de 370 m2, le bâtiment d'usage public est utilisé comme chalet de baigneurs au rez-de-jardin (RDJ) et offre une salle multi-usage avec une cuisinette et un bloc sanitaire d'une unité à l'étage supérieur, au rez-de-chaussée (RDC).
Le chalet de parc Robert Sauvé possède un IVP de 38 % ce qui représente un état de vétusté critique. Près de 70% des besoins en travaux sont à réaliser idéalement dans la prochaine année.
D'un point de vue réglementaire, plusieurs problématiques ont été observées, notamment le changement de l'unité de climatisation.

Par ailleurs, plusieurs espaces comme le stockage et les vestiaires sont saturés et sont peu fonctionnels. Les consommations énergétiques sont liées principalement à l'utilisation de la piscine pendant la saison estivale.

Aussi, des déficiences au niveau de la couverture demandent une attention urgente et il s'agit d'une opportunité pour inclure la réhabilitation du chalet afin d'éviter une perte du niveau de service.

Entre autres, voici une brève description des travaux qui devraient être effectués :

- Réfection des façades
- Réfection de la toiture
- Réfection du RDJ (hors locaux techniques)
- Réfection des locaux techniques au RDJ
- Réfection du RDC
- Réfection de l'aménagement
- Réhabilitation électrique
- Réhabilitation électrique
- Réhabilitation électrique

JUSTIFICATION

Le règlement d'emprunt existant, lié au programme bâtiment n'est plus suffisant pour couvrir les dépenses pour la réhabilitation du chalet Robert Sauvé. Vu le coût élevé de ce dernier, un nouveau règlement d'emprunt dédié est donc nécessaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt est de 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations de la Ville de Montréal.
Étant donné les coûts importants du projet et afin de réduire les coûts pour les citoyens de l'arrondissement, nous souhaitons présenter une demande de financement via deux programmes de soutien financier potentiels : Programme de la protection des bâtiments de compétence locale et Programme d'accessibilité universelle.

MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lorsque l'autorisation ministérielle sera reçue, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement au conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023;

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 5 décembre 2023;

- Approbation des personnes habiles à voter;
- Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter;
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville de Montréal quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexis DESGAGNE HEBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdallah SEDIK
Agent comptable analyste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-26

Jonathan ST-LOUIS
chef(fe) de division - ressources financières
et matérielles (arrondissement)



Dossier # : 1237905030

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la transformation, la modification et remplacement d'éléments végétaux et construits à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 3 678 955 du cadastre du Québec.

Il est recommandé :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la transformation, la modification et remplacement d'éléments végétaux et construits à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 3 678 955 du cadastre du Québec.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-02-02 10:40

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237905030

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la transformation, la modification et remplacement d'éléments végétaux et construits à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 3 678 955 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis d'aménagement extérieur no 3003322163 a été déposée le 10 novembre 2023 pour avec l'aménagement d'un sentier piétonnier, l'installation de nouveaux éclairages et la plantation d'arbres et d'arbustes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

En 1999, le ministère de l'Éducation inaugure le Cégep Gérard-Godin au 15 615, boul. Gouin Ouest à Sainte-Geneviève. C'est le premier et seul établissement d'enseignement collégial francophone situé à l'ouest de l'Île de Montréal. Il érigé dans l'ancien noviciat des Pères de Sainte-Croix d'une architecture lombarde auquel a été ajouté une annexe contemporaine qui déploie notamment la salle Pauline-Julien dédiée à la promotion de la culture francophone à l'Ouest-de-l'Île et à l'est de Vaudreuil-Soulanges. D'ailleurs, ce dernier a gagné plusieurs prix d'architecture, dont le prix d'excellence de la revue Canadian Architect. Deux (2) annexes supplémentaires ont été ajoutées dont la plus récente en 2022 afin de notamment accueillir de nouveaux espaces et nouveaux programmes. Quant au bloc sportif qui a fait l'objet d'un récent avis favorable au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de février 2023 et d'une approbation au conseil d'arrondissement du 14 mars 2023 (résolution no CA23 28 053), les travaux devraient débuter au à la fin du printemps 2024.

Dans la foulée des récents projets immobiliers de l'établissement, ces derniers souhaitent améliorer les accès à la propriété, la convivialité et également la sécurité. Premièrement, un sentier arrière avait été retiré suite à la réalisation du projet d'agrandissement arrière en 2022. Il est alors prévu de le rétablir pour donner accès à la presqu'île, au plateau riverain, mais également à la future scène extérieure de la salle Pauline-Julien prévue en 2024. D'une largeur de 1,8 mètre sur une longueur de 95 mètres, il longera la récente partie agrandie

jusqu'à l'ancien moulin et la future scène extérieure/billetterie. Sa surface sera en poussière de roche et sa conception est prévue sans obstacle pour être conforme au Code national du bâtiment.

Deuxièmement, une plantation d'arbres est prévue sur le plateau riverain le long de la rivière et la plantation d'arbustes sur la pente. Cette intervention aura un double objectif. D'abord, l'objectif est de créer un verger urbain. Il permettra de donner accès à des fruits frais et peu coûteux à la communauté du Cégep Gérald-Godin. Les récoltes seront distribuées en priorité aux bénévoles entretenant le verger et aux étudiants défavorisés. Ensuite, il y a un volet éducatif puisque les plantations et l'entretien seront exécutés par la communauté du cégep. Les personnes impliquées découvriront comment reconnaître les différents végétaux et les entretenir. Il ne faut pas non plus négliger l'aspect paysager puisqu'il permettra d'agrémenter l'expérience de la propriété de grande valeur.

Troisièmement, les travaux d'éclairage compléteront les interventions extérieures de la propriété. Les objectifs principaux sont surtout l'aspect sécurité, notamment en éclairant les deux (2) allées d'accès vers l'établissement collégial et également la salle Pauline-Julien à partir du boulevard Gouin Ouest. Outre l'aspect sécurité, l'éclairage proposé permettra d'agrémenter l'ambiance de l'ensemble du site.

Finalement, les interventions énumérées permettent d'entretenir l'extérieur du site tout en apportant des petites bonifications pour améliorer l'expérience et le lien avec la propriété de grande valeur pour le village de Sainte-Geneviève.

JUSTIFICATION

La demande de transformation, de modification et de remplacement d'éléments végétaux et construits est assujettie aux articles 21.1 et 21.2 relatif au secteur grande propriété à caractère institutionnel du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a été évalué par le comité d'urbanisme et les membres y sont favorables.

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de PIIA, permettre la transformation, la modification et remplacement d'éléments végétaux et construits à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 3 678 955 du cadastre du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Certificat d'autorisation : 107\$

Traitement PIIA : 107\$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 12 décembre 2023

Conseil d'arrondissement : 6 février 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael LEDOUX
conseiller(ère) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE

Le : 2024-01-23



Dossier # : 1239606020

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser l'installation d'une clôture sur la propriété située au 30 croissant Barabé composé du lot 4 589 911 du cadastre du Québec.

Il est recommandé :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'installation d'une clôture sur la propriété située au 30 croissant Barabé composé du lot 4 589 911 du cadastre du Québec sous les conditions suivantes :

- Qu'une haie de cèdres soit plantée sur le terrain, en longeant la clôture adjacente au chemin Bord-du-Lac;
- Que la haie de cèdres ait une hauteur minimale de 60 cm lors de sa plantation;
- Que les cèdres soit plantés à un intervalle maximal de 60 cm et à une distance maximale de 1 mètre de la clôture;
- Que la haie de cèdre soit maintenue à une hauteur d'au moins de 1,52m, lorsqu'elle aura atteint cette hauteur;
- Que la haie de cèdres soit plantée au plus tard le 15 juin 2024;
- Que la haie de cèdres soit maintenue sur place, aussi longtemps que la clôture sera présente.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-01-26 11:49

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239606020

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser l'installation d'une clôture sur la propriété située au 30 croissant Barabé composé du lot 4 589 911 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux consistent à poser une clôture en cour avant secondaire (front sur chemin Bord-du-Lac latérale), latérale et arrière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La propriété est localisée à l'intersection de croissant Barabé et du chemin Bord-du-Lac. Une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage a été érigée en 1984 qui s'apparente à un style architectural de type « bungalow ». Le milieu d'insertion est composé de résidences unifamiliales isolées d'un (1) ou deux (2) étages. Elles ont été pour plusieurs érigées à différente époque. Il y a d'ailleurs un style d'architecture dominant au milieu environnant qui est le « bungalow ». Le couvert végétal est important avec des arbres matures, des arbustes et des haies de cèdres notamment. C'est d'ailleurs l'une des caractéristiques importantes sur le chemin Bord-du-Lac et les terrains riverains. Concernant les clôtures, nous pouvons retrouver des clôtures en maille de chaîne, en bois, en muret de pierre et ornementale.

Rappelons que le chemin du Bord-du-Lac fait partie du parcours riverain dans lequel les clôtures sont assujetties au PIIA qui vise notamment à conserver les percées visuelles vers le lac et une mise en valeur paysagère et bâtie.

Le projet consiste à poser une clôture en maille de chaîne de couleur noire. Elle sera installée en cour latérale, avant secondaire et arrière avec une hauteur de 1,83 mètre.

JUSTIFICATION

L'installation d'une clôture est visée aux articles 22 et 25 au Règlement sur les plans

d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro CA28 0015.
Les membres du comité discutent de la demande et y sont favorables à l'unanimité.

Il est proposé :

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'autoriser l'installation d'une clôture sur la propriété située au 30 croissant Barabé composé du lot 4 589 911 du cadastre du Québec sous les conditions suivantes :

- Qu'une haie de cèdres soit plantée côté gauche extérieure le long de la clôture chemin Bord-du-Lac.
- Que la haie de cèdres ait une hauteur minimale de 60 cm.
- Que la haie de cèdres soit plantée à un intervalle maximal de 60 cm et à une distance minimale de 1 mètre de la clôture.
- Que la haie de cèdres soit plantée à l'intérieure des limites de la propriété.
- Que la haie de cèdres soit plantée au plus tard le 15 juin 2024.
- Que la haie de cèdres soit maintenue en tout temps de façon que la clôture sera présente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Traitement au PIIA : 214\$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 21 novembre 2023
Conseil d'arrondissement : 5 décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Radoslav TODOROV
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE

Le : 2023-11-23



Dossier # : 1237905028

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procéder à la nomination de la présidence et de la vice-présidence au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041.

Il est recommandé:

De nommer, au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, pour une période d'un (1) an, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, la conseillère d'arrondissement madame Danielle Myrand à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme.

De nommer la conseillère d'arrondissement madame Suzanne Marceau, à titre de vice-présidente pour une période d'un (1) an, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-02-02 12:24

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237905028

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procéder à la nomination de la présidence et de la vice-présidence au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 132 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'un arrondissement peut, conformément au chapitre V du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) compte tenu des adaptations nécessaires, constituer un comité consultatif d'urbanisme (CCU).

À cet effet, il a le pouvoir d'adopter un règlement constituant le Comité et d'en spécifier son mandat et ses règles d'opérations.

Le Règlement no CA28 0041 relatif au comité consultatif d'urbanisme prévoit la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme à l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève en attribuant notamment des règles de fonctionnement du CCU.

En vertu de l'article 4.1, le président est choisi parmi les deux conseillers d'arrondissement siégeant au comité et nommés par le conseil d'arrondissement. La durée de son mandat est fixée à un (1) an lequel peut être renouvelé à son expiration. Le choix du président par le comité sera ensuite confirmé par résolution du conseil d'arrondissement.

Le mandat de la présidente Madame Danielle Myrand vient à échéance en janvier 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décembre 2022

Résolution no CA22 28 285

Renouveler Monsieur Jean-Pierre Tanguay, Monsieur Steve Bergeron et Monsieur Franck David janvier 2023 à janvier 2025

Renouveler la présidence de Madame Danielle Myrand de janvier 2023 à janvier 2024

Avril 2022

Résolution no CA22 28 086

Nommer Monsieur Claude-Henri Bertrand et Monsieur François Allard avril 2022 et avril 2024

Novembre 2021

Résolution no CA21 28 311

Fin du mandat de Monsieur Yves Sarault et Monsieur Christian Larocque

Nommer Madame Danielle Myrand et Madame Suzanne Marceau à titre de membre permanent 2021-2022

Nommer à la présidence Madame Danielle Myrand 2021-2022

(...)

DESCRIPTION

Le président du CCU préside les réunions. Il est consulté dans l'élaboration de l'ordre du jour et à son adoption le jour de la réunion. Il voit à ce que les sujets à l'ordre du jour soient traités. Lors des réunions, il assure le bon déroulement, l'ordre et le maintien du décorum. Finalement, il s'assure du quorum de la réunion.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 6 février 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael LEDOUX
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-23

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE



Dossier # : 1246059001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur le renouvellement de la nomination de la présidence et des membres du comité sur la sécurité publique, la circulation et mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075

Il est recommandé:

- de nommer au comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgence, pour un mandat d'un an, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, les membres suivants:

Membre du conseil d'arrondissement: monsieur Alain Wilson à titre de président du comité;

Membres citoyens: - Monsieur Jacques Daigneault;

- Monsieur Pier-Luc Cauchon;

- Monsieur Michel Wilson;

- Monsieur Yves Ravacley.

Les nominations sont conditionnelles à la satisfaction d'une enquête de vérification des antécédents judiciaires.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-02-02 12:24

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1246059001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur le renouvellement de la nomination de la présidence et des membres du comité sur la sécurité publique, la circulation et mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075

CONTENU

CONTEXTE

Adoption d'un règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075 le 1er février 2022. En vertu de l'article 5, le comité est composé de sept (7) membres, dont quatre membres citoyens et un conseiller d'arrondissement, nommés par résolution du conseil d'arrondissement, et trois (3) employés d'arrondissement (directeur des travaux publics ou un représentant désigné, coordonnateur du service de sécurité publique et le commandant du poste de quartier 3 ou son représentant désigné).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 28037 - Adoption du règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075 - GDD 1212714044.

CA22 28049 - Statuer sur la nomination du président et des membres du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Ste-Geneviève CA28 0075 - GDD 1219413001

CA22 28063 - Statuer sur le remplacement d'un membre du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Ste-Geneviève tel que requis par le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Ste-Geneviève CA28 0075 - GDD 1229413004

CA22 28286 - Statuer sur le renouvellement de la nomination de la présidence et des membres du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075 - GDD 1229413031

CA23 28195 - Statuer sur le remplacement d'un membre du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de

DESCRIPTION

Le mandat du comité SPCMU est de fournir au conseil d'arrondissement des avis et des recommandations sur la sécurité routière et la circulation, sur des enjeux de sécurité ainsi que sur des enjeux concernant les mesures d'urgence dans l'arrondissement. À cet effet, il reçoit et étudie toute demande qu'on lui soumet conformément au présent règlement et se réfère au besoin aux normes de la signalisation routière du Québec et à la réglementation pertinente. L'étude des demandes se veut de nature essentiellement technique. Le comité a comme objectifs principaux la diminution des accidents et l'accroissement de la sécurité sur le territoire de l'arrondissement tout en tenant compte des besoins des différents intervenants tels que : piétons, cyclistes, automobilistes, véhicules d'urgence, véhicules d'entretien. Le comité étudie toute demande qu'il reçoit du président et du coordonnateur de la sécurité publique et fournit au conseil d'arrondissement, des avis et recommandations afin que le conseil d'arrondissement puisse statuer sur la demande. À cet effet, le président et le coordonnateur de la sécurité publique déterminent les demandes des citoyens qui doivent être analysées par le comité. Par contre, le comité peut, de son propre chef, décider de ne pas étudier, ou de reporter l'étude d'une demande. Le comité peut également, de son propre chef, décider d'étudier et formuler des avis et recommandations pour un sujet qui n'a pas été présenté par le président du comité. Selon l'article 6, les mandats du membre du conseil d'arrondissement et des citoyens sont d'une durée d'un (1) an. À l'expiration du mandat de ces membres, le conseil nomme par résolution leur remplaçant, les membres sortants pouvant y être affectés de nouveau. La nomination de la majorité des membres débutera le 1er janvier 2024 et se terminera le 31 décembre 2024.

JUSTIFICATION

n/a

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon l'article 23 du Règlement CA28 0075, les 4 membres citoyens reçoivent une rémunération de 100 \$ pour leur présence aux réunions. Le comité tient 6 rencontres par année civile (art. 11).

Quant à la rémunération de la personne occupant le poste de la présidence du comité, le règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil de l'arrondissement CA28 0061-1 prévoit qu'elle est établie à 3 795\$ par année

MONTREAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N//A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre HEROUX
coordonnateur sécurité publique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-25

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE ile bizard



Dossier # : 1249452004

Unité administrative responsable : Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Il est recommandé :

De désigner _____ à titre de maire.sse suppléant.e de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, à compter du 7 février jusqu'au 7 mai 2024.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-02-02 10:42

Signataire : Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1249452004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* prévoit la désignation d'un maire suppléant dans l'arrondissement.

L'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) permet au conseil de désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 28159 - Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (1239452023).

DESCRIPTION

Nomination d'un maire suppléant pour la période du 7 février au 7 mai 2024.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renee Paule LORISTON
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-01-26